

# Un projet de taxe Gafa belge revu et corrigé

ÉLODIE LAMER

**A** lors que la Fédération du commerce en Belgique, Conso, a demandé à la Belgique de taxer Amazon pour aider les commerçants belges en perte à cause de la crise Covid-19, la députée CDH Vanessa Matz mettait justement la dernière main à une nouvelle version de son texte sur la fiscalité des géants du Net, qui sera discuté mardi entre élus. Elle a répondu aux contraintes politiques et juridiques du Conseil d'Etat et du SPF Finances.

Depuis l'ancienne précédente tentative, en mars 2019, « on était à la veille de la dissolution des chambres » et les esprits n'étaient pas très bons, nous explique la députée. Les négociations ont échoué au niveau européen et certains parisiens plaident pour que cette taxe ne s'inscrive que dans ce contexte. En février dernier, les avis du Conseil d'Etat et du SPF sont sollicités. Mais arrive le coronavirus, qui mobilise le travail parlementaire. Le moment semble aujourd'hui meilleur. « Le consensus n'a fait que renforcer l'idée que cette taxe est nécessaire. En raison du partage des travaux de l'OCDE et en raison de l'explosion des bénéfices engrangés



La députée fédérale  
Vanessa Matz.  
à droite.

pendant la crise, notamment par le commerce électronique », entame-t-elle. « Demain, on doit faire face à un plan de relance. Est-ce que l'on va continuer à laisser des entreprises qui font de planifiées bénéfices parader face à des commerçants qui peinent à se remettre avec des inséquités fiscales de cet ordre-là ? », s'interroge-t-elle, notant des signaux positifs du ministre des Finances, Alexander De Croo, du MR et du CDEV.

### 3 % du chiffre d'affaires

Pour financer (ou plutôt rembourser) son plan de relance massif, la Commission européenne a elle-même remis l'idée d'une taxe Gafa (Google, Amazon, Facebook et Apple) sur la table. Il y a trois jours. Et promet d'avancer au niveau européen si les discussions à l'OCDE échouent. « Toutes les conditions sont réunies. Je ne dis pas que c'est à prendre ou à laisser, mais je le tends à être retravaillé », indique Vanessa Matz. On parle donc d'une taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires liée à trois types d'activités : les annonces en ligne, la vente de denrées et l'intermédiation entre les internautes (Alipay).

Parmi les amendements : un élargissement du champ d'application. Vanessa Matz s'était inspirée de la proposition de directive européenne (sur laquelle la négociation a échoué juste d'un seul point des 27 Etats) pour englober les entreprises dont le chiffre d'affaires mondial était de 750 millions d'euros et national de 25 millions. « La SPF Finance dit que 25 millions d'euros, c'est le marché français », explique l'élu. « Une fourchette comprise entre, par exemple, 200.000 euros et 5 millions » serait plus indiquée, selon l'avis du SPF. Les amendements favorisent le bas de la fourchette, le chiffre d'affaires des entreprises touchées par la taxe sera donc de 3 millions en Belgique. « Cela nous permet aussi de rencontrer une remarque du Conseil d'Etat sur l'égalité de traitement », détaille-t-elle. Selon celle-ci, la proposition belge, bâtie sur le modèle de la Commission, aurait été... une aide d'Etat illégale à cause de son caractère sélectif. « On peut introduire une différence de traitement (entre les contribuables, NDLR) si elle se justifie », martèle l'élu. Pour être touché par la taxe, il faudra toutefois réaliser 750 millions de chiffre d'affaires au niveau mondial uniquement sur les trois activités visées.

### A l'international, « un accord en octobre »

Pour mettre à jour le système fiscal mondial afin qu'il tienne compte des réalités de l'économie aujourd'hui, et donc de sa numérisation, c'est, sous l'égide de l'OCDE, que sont menées actuellement les négociations. Celui qui l'arbrite, son directeur du centre de politique et d'administration fiscales, Pascal Saint-Amans, nous dit estimer qu'un accord est toujours possible cette année.

« Les travaux se poursuivent. Ils ont été clairement ralenti par le Covid-19 pour deux raisons : d'abord les pays perdent peu à peu leur physique et les politiques avaient une crise à gérer. Donc on a perdu trois mois sur l'arbitrage politique », dit-il. « Le mandat est toujours d'obtenir un accord d'ici la fin de l'année. On avait dit que l'on aurait une solution en juillet, donc maintenant on est plutôt sur octobre », assure-t-il.

Il avait expliqué en début de semaine que certains pays souhaitaient désormais que la nouvelle taçon de se répartir la taxation des entreprises soit finalement limitée aux entreprises du Net, qui sont les seules à tirer leur épingle de la crise Covid-19. Ce qui signifie que les Européens reviendront sur leur concession majeure dans cette négociation. Les Etats-Unis exigent en effet que toute l'économie soit taxée là où sont les consommateurs (et

non dans le pays de production). L'Europe craignait ce principe puisqu'elle est une économie largement exportatrice et voulait initialement créer un cadre fiscal strictement limité aux géants du Net, principalement américains et chinois. La concession des Européens signifiait donc, par exemple, que l'Allemagne devrait aussi partager les recettes fiscales de Volkswagen pour explorer une part du gâteau de l'entreprise à la pomme et cocons. Taxer toutes les entreprises là où les ventes ont lieu, « cela reviendrait à ce que l'on nous reprendrait une main ce que l'on nous donne de l'autre », estime Vanessa Matz, la députée fédérale qui porte le projet de taxe belge.

Une solution serait donc d'avoir un accord en deux temps : il apparaît qu'il est trop difficile d'avoir un accord global. D'abord sur les entreprises strictement numériques, puis au-delà ultérieurement. Les Etats-Unis demandent toujours que le système soit optionnel, ce qui entraînerait tout l'édifice hors jeu, estiment leurs partenaires internationaux. Par contre, une des leçons de la crise Covid-19 aura été de renforcer, autour de la table, l'idée d'une taxation minimale des entreprises. La Commission a mis en garde cette semaine : si les discussions poétinent, elle relancerait son propre projet. E.U.



Lisez  
Le Vif/ L'Express  
**18 €/mois**  
au lieu de 25€

LE VIF